



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 13 mars 2024**

2024/15

L'an deux mille vingt-quatre, 13 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasia régulièrement convoqué le 07 mars 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – Mme FOURES Josiane - MM FABRE Alain – HIBSCHELE Jean-Marc - NEVEU James – COULON Daniel - Mmes BAECKER Sybille - GIBOULET ARNAUD Sophie – DE CORO Jessica - MENALDO KEBDANI Nadia – MM REBUFFAT

ABSENTS EXCUSES : Mmes HURLIN Régine - SCHMITT Marie Gil – Poullet Danielle - MM AUBIN Dimitri - BECHARD Alain – ALTIER Jonathan – Mme PANAFIEU Blandine

PROCURATIONS :
Mme HURLIN à Mme FOURES
Mme Poullet à M. HIBSCHELE
M. AUBIN à M. TIXADOR
M. BECHARD à Mme DE CORRO
Mme SCHMITT à Mme BAECKER
Mme PANAFIEU à M. CHABAUD

Soit 18 votants

OBJET : Débat de politique générale de la commune

Le Conseil Municipal,

OUI l'exposé de Monsieur le maire et ses adjoints,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, l'article 109 dispose « qu'à la demande d'un dixième au moins des membres du conseil municipal, un débat portant sur la politique générale de la commune est organisé lors de la réunion suivante du conseil municipal »

CONSIDERANT la demande de deux (2) élues que se tienne un débat sur la politique générale de la commune lors du conseil municipal suivant,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : prend acte de la tenue du débat de politique générale de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Gilles TIXADOR

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

